

Procès-verbal Bureau du 4 février 2020

Bureau		
Hervé Robineau	Président de Trivalis	Présent
Luc Guyau	1 ^{er} Vice-président de Trivalis	Présent
Philippe Bernard	2 ^{ème} Vice-président de Trivalis	Présent
Gérard Hérault	3 ^{ème} Vice-président de Trivalis	Présent
Jean-Claude Richard	4 ^{ème} Vice-président de Trivalis	Présent
Jean-Yves Gagneux	5 ^{ème} Vice-président de Trivalis	Présent
Anne Aubin-Sicard	6 ^{ème} Vice-présidente de Trivalis	Excusée
Jean-Paul Dubreuil	7 ^{ème} Vice-président de Trivalis	Excusé
Daniel Gachet	8 ^{ème} Vice-président de Trivalis	Présent
Jean-Pierre Mallard	9 ^{ème} Vice-président de Trivalis	Présent
Claude Durand	10 ^{ème} Vice-président de Trivalis	Présent

Membres associés		
Cécile Barreau	Présidente de la commission environnement et énergies nouvelles_ Conseil départemental de la Vendée	Excusée
Anne D'Oysonville	Chef du service Ingénierie Territorial_ Conseil départemental de la Vendée	Excusée
Vincent Larrieu	Trésorier	Excusé
Benoît Lacroix	ADEME	Excusé
Annick Billon	Sénatrice, membre associée du bureau	Excusée
Didier Mandelli	Sénateur, membre associé du bureau	Excusé

Assistaient également		
Erwan Calonnec	Directeur – Trivalis	
Laure Chene	Contrôleur de gestion – Trivalis	
Marie-Thérèse Terrée	Service communication-prévention – Trivalis	
Thomas Poirier	Service communication-prévention – Trivalis	
Olivier André	Service technique – Trivalis	
Martial Caillaud	Service Finances – Trivalis	
Hélène Martineau	Service administration générale et affaires juridiques – Trivalis	
Marie-Hélène Ecalte	Service administration générale – Trivalis	
M-Christine Chotard	Service administration générale – Trivalis	

Monsieur Robineau ouvre la séance à 10 heures. Il donne lecture des élus et membres associés excusés.

1 – Approbation du procès-verbal

Les membres du bureau n'ayant aucune remarque à formuler sur le procès-verbal de la réunion de bureau du 14 janvier 2020, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Robineau donne la parole à Monsieur Guyau.

2 – Communication-Prévention

2-1 Agenda

Réunions de bureau		
Mardi 10 mars 2020	10 heures	Trivalis
Mardi 7 avril 2020	10 heures	Trivalis
Mardi 5 mai 2020	10 heures	Trivalis
Mardi 9 juin 2020	10 heures	Trivalis
Réunion de comité syndical		
Mardi 3 mars 2020	9 h 30	Trivalis
Commissions		
CAO		
Mardi 10 mars 2020	A préciser	Trivalis
Mardi 7 avril 2020	A préciser	Trivalis
Mardi 5 mai 2020	A préciser	Trivalis
Mardi 9 juin 2020	A préciser	Trivalis
Gestion		
Mardi 25 février 2020	14 h 30	Trivalis
Technique		
Lundi 9 mars 2020	10 heures	Trivalis
Autres événements		
Mardi 4 février 2020	18 h 30 aux Herbiers	Remise des gourdes pour les jeunes aux clubs sportifs
Jeudi 6 février 2020	18 h 30 à Challans	
Lundi 10 février 2020	18 h 30 aux Achards	
Jeudi 13 février 2020	18 h 30 à Fontenay-le-Comte	
Mardi 11 février 2020	11 h 30 à Trivalis	Point presse : transport décarboné des gravats
Lundi 9 mars 2020	14 heures à Trivalis	Conférence Entente Intercommunale

Monsieur Guyau précise que le bureau se réunira après les élections afin de régler les affaires courantes. Il en sera de même pour les commissions d'appels d'offres. Le comité syndical d'installation est envisagé le 16 juin prochain.

Monsieur Robineau ajoute que la signature du protocole d'accord en vue du développement et de l'exploitation de projets de production d'énergies renouvelables entre VENDEE ENERGIE et TRIVALIS est en cours. La création de la société de projet prévue au protocole en vue du développement et de l'exploitation de projets de production d'énergies renouvelables entre VENDEE ENERGIE et TRIVALIS sera présentée à l'assemblée. Pour le moment, TRIVALIS est dans l'attente des statuts et du pacte d'actionnaires de la société dont un projet doit être transmis par VENDEE ENERGIE prochainement. Si ces documents sont transmis rapidement, la création de la société de projet ainsi que l'approbation des statuts et du pacte d'actionnaires pourraient être soumises au comité syndical du 3 mars prochain..

2-2 Action de communication départementale

2-2-1 Remise du Trophée COM « Tout se trie » à Paris

Pour fêter ses 10 ans, Celaa, le Club de l'Emballage Léger en Aluminium et en Acier, a lancé le projet Métal aux côtés de Citéo, de l'AMF et de Nespresso. L'objectif de ce projet Métal est de mettre en avant les collectivités qui ont permis aux emballages métalliques d'être mieux recyclés.

Trivalis a répondu à cet appel à projet et a fait partie d'une vingtaine de collectivités françaises candidates. Le syndicat départemental a remporté le Trophée COM « Tout se trie » parmi 7 trophées remis le 21 janvier à Paris. Luc Guyau, 1^{er} vice-président, a reçu le Trophée COM des mains de Didier Mandelli. Jean Hornain, directeur général de Citéo, et Arnaud Leroy, président de l'Ademe, assistaient à cette remise de prix.



Le Trophée COM « Tout se trie » vient saluer l'importante campagne de communication déployée par Trivalis en 2017 pour accompagner l'extension des consignes de tri à TOUS les emballages, y compris les petits en aluminium. Il récompense aussi la campagne de communication contre les emballages imbriqués menée en 2019, pour notamment préserver le recyclage de l'acier. Marc Teyssier d'Orfeuil, délégué général du Celaa, donnait les raisons du Trophée attribué à Trivalis : « *Nous avons choisi de récompenser Trivalis pour la diversité des supports de*

communication choisis, la clarté des messages et la présence des petits emballages métalliques ; mais aussi pour l'originalité de la campagne sur les emballages imbriqués. »

Monsieur Guyau précise que sur l'ensemble des récipiendaires d'un trophée, Trivalis était un des rares syndicats à dimension départementale.

Il est ajouté que le :

- Trophée du « Tri Métal » a été remis au Syded du Lot pour le plus fort tonnage de petits emballages métalliques récupéré par habitant.
- Trophée « Nouvelle Génération » a été remis au SIVOM Yerres et Sénart pour leur programme d'animations à destination des enfants.
- Prix Spécial du Jury a été remis au SYCTOM (Ile-de-France) pour leur engagement de longue date sur toutes les facettes du Projet Métal.
- Prix de la Com Digi-Métal a été remis au SYDETOM (66) pour leur campagne de communication menée sur le web.

- Prix de la Com « Petits métaux, grand tri ! » remis au SMITRED Ouest d'Armor pour leur campagne spécifique sur l'extension des consignes de tri aux petits métaux.
- Prix de la Com Proxi-Métal a été remis au SYDEVOM de Haute-Provence pour leurs actions de proximité menées sur le recyclage des emballages, en particulier une vidéo sur les petits emballages métalliques à destination des facteurs pour qu'ils diffusent parfaitement les documents du Sydevom destinés aux habitants.

En introduction, Monsieur Arnaud Deschamps, Directeur Général de Nespresso, a indiqué que la collecte des petits emballages en aluminium et en acier s'est développée en France à son initiative. Les autres personnalités ont confirmé l'importance de la collecte de ces métaux précieux dans le cadre de l'économie circulaire.

Monsieur Robineau demande si RVM était présent.

Il est difficile de le savoir. Dans tous les cas, ils n'ont pas pris la parole.

Monsieur Robineau ajoute que leur rôle est important dans la filière puisqu'ils détiennent le procédé de traitement et de valorisation.

Monsieur Robineau pense qu'il est important, si un accord est trouvé avec le Département, de prévoir une information sur ce sujet dans le *Journal de la Vendée* afin de tenir informés les Vendéens.

► Information du bureau

2-3 Actions de prévention départementales

2-3-1 Réduction des emballages : engager les commerçants

Les premières actions ont été présentées en réunion le 30 janvier dernier auprès des agents et élus des collectivités adhérentes à Trivalis.

Monsieur Guyau ajoute qu'une quarantaine de collectivités était présente dont une dizaine élus.

Afin de permettre aux habitants de limiter leur production d'emballages, les commerçants doivent pouvoir proposer une offre de produits en vrac et accepter les contenants réutilisables apportés par les consommateurs.

Une information par courrier de tous les commerçants

Dans un premier temps, une information sur la fin de l'utilisation de la vaisselle plastique à usage unique et plus largement sur la réduction des emballages sera apportée aux professionnels vendéens. Un courrier d'information leur sera envoyé. Il comprendra une lettre, une plaquette et une affichette.

La plaquette reviendra sur les textes réglementaires et notamment ceux liés à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Au-delà de cette information, des solutions pratiques déjà mises en place par les commerçants-artisans vendéens seront présentées.

Pour cette opération, la CCI et la CMA sont sollicités pour la fourniture du fichier adresses et une participation financière au prorata de leurs commerçants ou artisans répertoriés.



Une action terrain portée par les agents de Trivalis et les bénévoles

Dans le même temps, une action en porte-à-porte sera conduite sur le territoire de la Vendée. Les outils de communication développés par Zéro Waste France seront utilisés car ils correspondent aux messages que Trivalis souhaite porter sur la réduction des emballages. En effet, ces outils de communication sont bien conçus et déjà identifiés par les consommateurs sur le reste du territoire. Dans ce kit de communication, on retrouve une vitrophanie, un guide pour les commerçants et des argumentaires pour les ambassadeurs de terrain ([animatrices prévention](#), [ambassadeurs citoyens](#), [membres de collectifs](#),...), qui pourront être personnalisés avec le logo de Trivalis. [L'objectif est de toucher le maximum de commerçants afin de permettre aux habitants d'utiliser leurs propres contenants.](#)



Suite à ce premier démarchage, les commerçants, qui souhaitent aller plus loin sur la consigne, le compostage des biodéchets,..., pourront solliciter un rendez-vous avec une personne formée.

► Information du bureau

Monsieur Robineau demande si un travail est engagé avec les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS). Concernant le suremballage, la réglementation les oblige à avoir un conteneur pour y déposer tous les suremballages. Qu'en est-il ?

Il est indiqué que cela n'a jamais bien fonctionné. Quand les usagers ont terminé leurs courses, ils ne déballet pas dans le magasin pour des raisons pratiques.

Monsieur Robineau demande si les GMS, qui proposent du vrac, sont identifiées, en pratiquent-elles toutes ?

Il est indiqué que oui. Elles proposent souvent aux habitants de venir avec leurs contenants. L'objectif est de les rencontrer, de voir avec elles ce qui est mis en place et leurs projets de développement. L'approche sera différente de celle prise avec les petits commerces.

Monsieur Robineau demande si le réseau développé, il y a quelques années, dans le cadre de l'action « Vendée moins d'emballages » peut être utilisé. Il lui semble important de renouer avec eux dans le cadre de cette nouvelle action. De nombreux usagers utilisent leurs services.

Il est indiqué que Trivalis possède déjà un nombre assez important de contacts.

2-3-2 Réduction des emballages : sensibiliser les habitants

De plus, des ateliers 0 déchet vont être proposés aux habitants pour leur apprendre à fabriquer des produits naturels limitant la production d'emballages. L'objectif de l'opération est de leur donner des solutions concrètes pour réduire les déchets et favoriser l'engagement d'un maximum de citoyens dans la démarche.

Les ateliers ont été construits avec une apprentie de la licence professionnelle Gestionnaire des déchets. À partir du lundi 23 février et jusqu'à fin août, elle animera ces ateliers sur tout le territoire de la Vendée. Au total 51 ateliers, soit 3 par collectivité.

Les 3 thématiques retenues sont :

- Beauté et hygiène du corps
- Entretien de la maison
- Cuisine et courses.

Un mail a été adressé aux collectivités. Les collectivités sont invitées à réserver leur date d'ateliers avant le vendredi 21 février via un formulaire accessible en ligne. Les créneaux proposés sont en fin de journée à partir de 18 heures et quelques samedis. Une couleur a été attribuée à chaque collectivité pour effectuer leur réservation.

The image shows a screenshot of a spreadsheet application, likely Microsoft Excel, displaying a detailed schedule for 'OPérations Concret - Ciel Bleu Calais'. The spreadsheet is organized into columns representing different municipalities or locations, with rows indicating specific dates and times for the workshops. A legend on the right side of the spreadsheet uses color-coding to identify different municipalities and workshop themes. The legend includes categories such as 'Collectivité' (municipality) with various colors, 'Thématique' (theme) with different colors, and 'Statut' (status) with different colors. The spreadsheet content is dense with text and numbers, representing the specific details of the workshop schedule.

Une fiche pratique est aussi à compléter : salle, modalité d'accès,...

Monsieur Robineau souhaite que les animateurs qui vont se rendre sur le terrain, soient présentés aux élus en charge des déchets lors du prochain comité syndical du 3 mars.

Il pense qu'il serait intéressant d'orienter les collectivités littorales vers les créneaux de la période estivale.

Ensuite les habitants pourront s'inscrire directement à partir du site de trivalis.fr via une plateforme spéciale. Le nombre de place est limité à 15 personnes par atelier (durée 1 h 30). *A noter que des collectivités souhaitent dès à présent davantage d'ateliers.*

L'objectif est de reproduire l'action, en fonction du bilan de la première année, au-delà de l'année d'apprentissage de Laurie Paquereau. Pour mémoire, il est rappelé que l'action est soutenue par l'Ademe pendant trois ans.

Différents **supports de communication** sont mis à la disposition des collectivités pour assurer la promotion par voie d'affichage et sur les réseaux sociaux (affiches, articles, photos). Les collectivités ont en charge la réservation de la salle.

Exemple d'ateliers proposés

C'est MOI qui l'ai fait
ATELIERS ZÉRO DÉCHET

Hygiène et écologie
Fabrication d'un baume à lèvres et d'un déodorant solide

JEUDI 12 FEVRIER 2020
14 À 16 HEURES
SALLE DE LA MARTELLE AU POIRÉ-SUR-VIE

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
SUR TRIVALIS.FR
ATELIER GRATUIT
PLACES LIMITÉES

Trivalis
VIE - ROUENNE

C'est
MOI
qui l'ai fait

ATELIERS ZÉRO DÉCHET



Entretien de la maison
Fabrication d'un nettoyant
multi-usages et de lessive

JEUDI 12 FEVRIER 2020
14 À 16 HEURES

SALLE DE LA MARTELLE AU PORCÉ - SUR-YVÉ

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
SUR TRIVALIS.FR

ATELIER GRATUIT
PLACES LIMITÉES



 **Trivalis**
L'ÉCOLOGIE AU CŒUR DE VOS PROJETS





Enfin à l'issue des ateliers, les habitants qui souhaitent s'engager plus largement dans la démarche de réduction des déchets pourront devenir ambassadeurs et recevront, à ce titre, des informations spécifiques. Ils seront mobilisés pour des actions ou des événements terrain.

Monsieur Robineau ajoute que la durée de la phase relative à l'élimination de la vaisselle jetable actuellement en stock, n'est pas connue. Y a-t-il un délai réglementaire ? Cette information sera à diffuser dans la presse pour informer le plus grand nombre d'utilisateurs.

Il est indiqué que le service vérifiera le délai.

Monsieur Gagneux indique que si les stocks ne sont pas utilisés, ils seront vraisemblablement jetés.

Monsieur Calonnec ajoute que la Loi mentionne l'interdiction de vente aux particuliers mais ne semble pas donner beaucoup de précisions sur l'utilisation ultérieure de la vaisselle jetable et des moyens coercitifs à disposition. Les conditions réglementaires seront vérifiées par le service juridique de Trivalis. Cela n'empêche pas un rappel de la Loi auprès des usagers.

D'autres supports comme des fiches recettes seront remises aux participants aux ateliers.



Monsieur Guyau pense que ces fiches-recettes seront à diffuser plus largement. Les recettes sont faciles à mettre en œuvre à partir du moment où on possède les produits de base.

Il est indiqué qu'il est envisagé leur diffusion via le *Journal de la Vendée*. Il est ajouté que cela représente aussi un avantage financier pour l'usager. L'économie est estimée à 75 € / par an pour les produits ménagers fabriqués à la maison.

Monsieur Robineau ajoute que cette économie ne tient pas compte de celle réalisée sur le tri des emballages.

Par ailleurs, d'autres fiches présentant des alternatives seront remises pour aider à la réduction des déchets.



MES ALTERNATIVES ZÉRO DÉCHET




J'utilise ... je remplace par

<ul style="list-style-type: none"> Coton démaquillant Démaquillant Brosse à dent Tube de dentifrice Bouteille de shampoing Gel douche Mouchoir en papier Coton tige Déodorant spray ou bille Rasoir jetable Protection hygiénique 	<ul style="list-style-type: none"> ▷ Lingette lavable ▷ Huile végétale ▷ Brosse à tête rechargeable ▷ Dentifrice solide ▷ Shampoing solide ▷ Pain de savon surgras ▷ Mouchoir en tissu ▷ Oriculi ▷ Déodorant solide ▷ Rasoir à tête interchangeable ▷ Cup et culotte menstruelle, serviette et protège slip lavables
--	---



SALLE DE BAIN



CUISINE

J'utilise ... je remplace par

<ul style="list-style-type: none"> Liquide vaisselle Éponge jetable Sac plastique ou kraft Film étirable / papier alu Bouteille d'eau Aliment emballé 	<ul style="list-style-type: none"> ▷ Pain de savon de Marseille ▷ Éponge lavable ou Tawashi ▷ Sac en tissu ▷ Bee wrap / couvre bol ▷ Gourde ou carafe ▷ Aliment à la coupe ou en vrac dans un contenant réutilisable
---	--

J'utilise ... je remplace par

<ul style="list-style-type: none"> Lessive liquide Produit d'entretien spécifique Lingette jetable Essuie-tout Serviette en papier 	<ul style="list-style-type: none"> ▷ Noix de lavage ▷ Pierre d'argile ▷ Lingette microfibre lavable ▷ Torchon ou essuie-tout lavable ▷ Serviette en tissu
---	--



ENTRETIEN DE LA MAISON

Autre astuce

- J'utilise un composteur ou un lombricomposteur pour écarter les déchets de ma poulelle noire
- Pour mes produits fait maison, j'utilise au maximum des produits constitués à plusieurs recettes
- Je planifie mes repas et je cuisine les restes.

Des visuels et des articles seront fournis aux collectivités pour communiquer sur leurs bulletins d'informations et les réseaux sociaux.

Les usagers pourront s'inscrire aux ateliers via trivalis.fr. Ils sélectionneront leur commune et seront orientés vers les ateliers sélectionnés par leur collectivité. Ils pourront alors s'y inscrire. Trivalis va étudier la faisabilité technique de constituer une liste d'attente. Cela permettra de connaître le nombre exact de personnes qui sont intéressées, au-delà de celles inscrites, par les différents ateliers.



Monsieur Robineau demande si les collectivités sont invitées à fournir leur aide.

Il est précisé que l'apprentie de Trivalis sera systématiquement accompagnée d'un agent du service communication-prévention lors des ateliers. Les agents des collectivités seront conviés à se joindre à eux.

Monsieur Guyau ajoute que des efforts restent à fournir. Par exemple, lors de la réunion du 30 janvier dernier, la question du couvercle en plastique sur des boîtes en verre a été évoquée.

Il est indiqué que le kit zéro déchet a été présenté aux collectivités. Ces dernières sont sollicitées pour indiquer à Trivalis avant le 21 février, le nombre de kits qu'elles souhaitent commander. Il est rappelé que le kit pourra être constitué d'un sac cabas en tissu, de bocaux, de boîtes hermétiques, de sacs à vrac, de bee's wrap, d'un sac à pain. La prise en charge financière est répartie : 1/3 Trivalis, 1/3 la collectivité, 1/3 l'utilisateur. Le coût estimatif d'un kit est de 45 € à l'unité. Trivalis étudie actuellement les produits qui constitueront ce kit. Le nombre de kits à commander avec une prise en charge financière de Trivalis, est calculé au prorata de la population de la collectivité. Néanmoins, les collectivités peuvent en commander plus si elles le souhaitent, mais sans aide financière du syndicat.

Monsieur Robineau demande ce qu'est précisément un bee's wrap.

Le bee's wrap est réalisé à partir d'un bout de tissu (de préférence en coton), et de petites billes de cire d'abeille. Sur une feuille de papier sulfurisé, on dépose le morceau de tissu. Sur ce dernier, on répartit de manière régulière des billes de cire. On recouvre d'une autre feuille de papier sulfurisé. A l'aide d'un fer à repasser, on fait fondre les billes de cire. La cire s'imprègne dans le tissu. On laisse reposer quelques minutes. Pour utiliser le bee's wrap, il faut d'abord le prendre dans ses mains pour le chauffer et assouplir le tissu. Puis on pose le bee's wrap sur le contenant et on lui fait prendre la forme du couvercle.

► Information du bureau

Monsieur Robineau donne la parole à Monsieur Hérault et Monsieur Bernard.

3 – Technique

3-1 PARTIE TRI

3-1-1 Flux papiers – Avenant au marché de reprise des papiers recyclables 5.01 « Papiers de Collecte non triés »

Monsieur Hérault rappelle que Trivalis avait un seul repreneur pour le papier non trié à 98 € par tonne (recette). Cela représentait pour le syndicat une facilité de gestion et un avantage financier non négligeable. Aujourd'hui, la situation est difficile. UPM avait initialement annoncé sa fermeture au 31 décembre 2019. Il précise que le délai de 6 mois obtenu suite à l'envoi d'un courrier de Trivalis leur rappelant le délai de carence à respecter, permet au syndicat de rechercher de nouveaux repreneurs.

Avec l'annonce de la fermeture de la papeterie d'UPM Chapelle Darblay au 30 juin 2020 et en cohérence avec la clause de revoyure du contrat, un avenant permet la continuité de la reprise du flux papiers par UPM.

- Période concernée du 01 janvier 2020 au 30 juin 2020 – car fermeture de l'usine au 30 juin 2020.
- Prix de rachat qui baisse de 98 €/tonne à 50 €/tonne.
- Sur cette période pas d'obligation de leur livrer la totalité des flux collectés.

Cet avenant apporte une garantie de rachat à un tarif attractif eu égard à la crise que connaît la filière papetière actuellement. En revanche, Trivalis s'expose à des mouvements sociaux sur cette usine de nature à bloquer les évacuations par périodes.

Monsieur Robineau demande combien de tonnes leur étaient livrées.

Il est répondu environ 17 000 tonnes par an. Le site UPM de la Chapelle Darblay recevait environ 300 000 tonnes par an correspondant au gisement de papiers graphiques collectés sur tout l'ouest de la France. UPM a aussi d'autres usines à l'étranger.

Monsieur Robineau indique qu'ils ont visité l'usine IGLOO située à la Mothe Achard qui fabrique de la ouate de cellulose à partir d'environ 20 000 tonnes de papier par an. La matière première utilisée par Igloo doit toutefois répondre à des exigences de pureté (pas de plastiques, zéro humidité,...) difficile à atteindre à partir du gisement actuel sans surtri.

Monsieur Hérault ajoute qu'ils utilisent en majorité du papier journal issu d'invendus (pas de revues, pas de papier glacé,...). La reprise pourrait s'effectuer à 150 € / tonne. En l'état actuel, le syndicat n'est pas en mesure de répondre à ces attentes. Pour travailler avec Igloo, Trivalis devra prévoir le tri en amont du papier. Les services étudient la faisabilité technique et financière sur le site à Mouzeuil-Saint-Martin. Il indique qu'un repreneur unique complexifie la situation actuelle. A l'avenir, le syndicat veillera dans la mesure du possible, à avoir plusieurs repreneurs.

Monsieur Bernard précise que la société Igloo serait intéressée par les gisements de Trivalis en raison aussi de leur proximité.

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant qu'UPM France SAS et Trivalis ont signé en 2016 un contrat de reprise des papiers recyclables 5.01 « Papiers de Collecte non triés ».

Considérant que ce contrat conclu pour une durée maximum de 6 ans (3 ans + 3 ans) à compter du 1^{er} janvier 2017 prévoit une clause de revoyure au terme de la 3^{ème} année (31/12/2019) permettant de faire le bilan de la 1^{ère} moitié de contrat.

Considérant que dans le contexte de la décision du groupe UPM de mettre en vente la papeterie située à Chapelle Darblay et d'arrêter la production de papier graphique sur ce site le 30 juin 2020, il apparaît nécessaire de revoir la seconde tranche du contrat initial.

Considérant par ailleurs que la baisse régulière et constante, depuis juillet 2019, de la Mercuriale COPACEL permettant le calcul du prix de papier à recycler (sortes 1.11 et 5.01), contraint la papeterie à adapter le prix de reprise de cette matière.

Considérant que dans ce cadre il est proposé de modifier le contrat initial par avenant comme suit :

- Le prix d'achat de la matière (papier 5.01) passe de 95 euros à 50 euros pour la durée de l'avenant,
- L'avenant commencera le 1^{er} janvier 2020 et s'achèvera le 30 juin 2020 (6 mois), terme effectif du contrat initial,
- Durant cette période, Trivalis est dispensée de livrer à la papeterie la totalité des flux collectés.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- approuver l'avenant au contrat de reprise de collecte sélective 5.01 « Papiers Recyclables des Ménages » ci-joint, à intervenir avec UPM Kymmene.
- autoriser le Président à signer ces avenants ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,

- **approuve les avenants au contrat de reprise de collecte sélective 1.11 « Papiers Recyclables des Ménages » et au contrat de reprise des papiers recyclables 5.01 « Papiers collecte non triés », ci-joints, à intervenir avec UPM Kymmene.**
- **autorise le Président à signer ces avenants ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.**

3-1-2 Flux papiers – Organisation de la reprise du flux papiers

Avec l'annonce de la fermeture de la papeterie d'UPM Chapelle Darblay au 30 juin 2020, Trivalis étudie plusieurs scénarii de continuité de service pour assurer la valorisation des 16 500 tonnes de papiers issus des collectes sélectives de Vendée.

A ce jour, les contacts établis sont les suivants :

▪ **Rachat de papiers non triés (5.01) directement depuis les centres de transfert**

Différentes possibilités sont identifiées et les premières simulations ont été effectuées :

- Rachat par Huhtamaki Négoce (+10 €/tonne) avec évacuation vers une papeterie belge (essai avec un camion début février). Environ 1 300 à 2 600 tonnes de papier non trié. Les résultats de l'essai ne sont pas encore connus. Les +10 € / tonne correspondent à une recette tout-compris.
- Evacuation vers l'usine GOLBEY dans les Vosges avec passage par une unité de sur-tri intermédiaire (- 49,50 €/tonne sur la base des mercuriales de décembre 2019). Pour

environ 5 000 tonnes par an. Ce prix sera réévalué dans le cadre de la consultation lancée par Trivalis. Les mercuriales proposées par VEOLIA pour un envoi à Golbey semblaient très défavorables à Trivalis. VEOLIA envisageait une signature de contrat rapide.

Monsieur Calonnec précise que VEOLIA souhaitait une contractualisation rapide en appuyant sur la reprise de 5 000 tonnes. Il est rappelé que Trivalis est soumis au Code des Marchés Publics.

Il ajoute qu'il a rencontré la semaine dernière, avec le service technique, CITEO. Cette problématique a été abordée. CITEO ne se positionne pas. A priori, CITEO ne peut intervenir que dans le cas où une collectivité ne trouverait pas de repreneur. Il leur a été demandé de préciser le « sans solution ». Pour eux, un repreneur même s'il reprend le papier à – 60 € / tonne, représente une solution.

Monsieur Robineau demande s'ils ont une obligation de prix par rapport au contrat.

Il est indiqué que l'obligation est relative. Obligation de moyen, sans obligation de résultat.

Monsieur Hérault demande si on sait combien UPM France représente en pourcentage pour le papier de recyclage français ?

Sur les usines importantes, il n'y a que la Chapelle Darblay et Golbey qui représentent 4 à 500 000 tonnes. Il existe d'autres petites installations (Cellulose de la Loire). Cela doit représenter presque ¼ du marché français.

Monsieur Hérault demande si le syndicat a des contacts avec d'autres collectivités de l'Ouest, quelles solutions ont-elles ?

Les seules informations (Nantes, Saint Nazaire...) qu'a le service sont l'envoi des flux vers Golbey. Cholet envoi vers la Cellulose de la Loire.

- Partenariat avec UPM Allemagne (4 camions testés – retour attendu pour fin janvier). Des camions sont partis en test. Malgré les deux relances, les résultats ne sont pas connus. Sans UPM Allemagne, une rupture de service pour le papier non trié, voire trié est à prévoir.

Monsieur Hérault demande des précisions sur l'éventualité d'une rupture de service, le papier restera dans les centres de transfert ?

Il est précisé que la question se posera en dernier recours, d'évacuer le papier vers les TMB. Certaines collectivités bretonnes le réalisent. L'inconvénient ne porte pas sur la difficulté technique mais sur l'empiètement sur la capacité du TMB. C'est une solution de dernier secours qui n'est pas à privilégier.

Monsieur Robineau demande s'il est possible de le mettre sur les plateformes de déchets verts et de le laisse mûrir.

Le service s'est questionné sur cette possibilité. La difficulté porte sur la présence de 3 à 4 % de plastiques dans le flux. Il est ajouté qu'il n'y a pas de criblage sur les plateformes.

Monsieur Guyau ajoute que les agriculteurs sont en recherche de paille et le seront encore plus cette année en raison de la pluviométrie importante qui a impacté les récoltes. Est-il possible d'imaginer une utilisation en ce sens ?

Monsieur Robineau indique que la question peut se poser. Les plastiques qui enveloppent les journaux sont en matière biodégradable.

Il est indiqué que la présence de plastiques dans le flux peut présenter quelques difficultés, même s'il est biodégradable car sa décomposition prendra plus de temps.

Monsieur Robineau précise qu'il est ainsi envisagé d'étudier, le tri du papier sur le site de Mouzeuil-Saint-Martin. Le tri du papier s'effectuera manuellement.

▪ **Rachat de papiers triés (1.11) nécessitant une prestation de tri**

Trivalis envisage la réouverture de la ligne de tri du centre de tri de Mouzeuil-Saint-Martin.

Les repreneurs identifiés sont les suivants :

Huhtamaki Ile d'Elle	prix selon mercuriale pour 2 000 tonnes
Norske Skog	prix selon mercuriale

Pour 2020, le différentiel est comblé par la reprise d'UPM France jusqu'au 30 juin 2020, à 50 €/tonne.

Toutefois, il sera sans doute nécessaire de contractualiser avant le 30 juin 2020 afin de s'assurer de débouchés.

D'autre part, le centre de tri VENDEE TRI devant d'une part fonctionner en 3 postes plus de la moitié de l'année désormais, et d'autre part, les apports de la saison estivale étant si importants, il est nécessaire de réaliser le conditionnement des cartons déchèteries sur un autre site. Une partie de cette prestation sera donc rattachée au centre de tri de Mouzeuil-Saint-Martin.

Les propositions sont les suivantes :

- **Diversifier les repreneurs pour limiter les conséquences d'un effondrement d'un partenaire**
- **Dans l'attente des éventuelles propositions d'UPM Allemagne** : lancement d'une consultation pour la reprise du flux papiers sur la base de trois lots distincts :
 - Lot 1 : reprise du flux papiers non triés comprenant transport à partir des centres de transfert et valorisation vers les lieux les plus probables,
 - Lot 2 : reprise du flux papiers triés depuis le site de Mouzeuil-Saint-Martin, pour environ 4 à 6 000 tonnes.
 - Lot 3 : tri du flux papiers et conditionnement de cartons déchèteries sur le centre de tri de Mouzeuil-Saint-Martin. Le site à Mouzeuil présente des potentialités de mise en balle des cartons. Cette activité permettrait des économies de transport. Elle est à détacher de la problématique du papier, développée précédemment.

Monsieur Calonnec ajoute que le développement de cette activité sur le site de Mouzeuil, nécessitera la signature d'un avenant avec VEOLIA, afin de diviser le site en deux activités distinctes : centre de transfert et centre de tri. Cela permettra de lancer un marché ouvert à la concurrence. Le service technique étudie actuellement la faisabilité de la coactivité sur le site.

Monsieur Hérault demande quelle est la capacité annuelle de tri du site de Mouzeuil-Saint-Martin.

Elle est de 5 à 7 000 tonnes.

Il est ajouté que la réponse d'UPM Bavière est attendue avant de lancer l'appel d'offres. Les coûts sur Mouzeuil-Saint-Martin impacteront l'intérêt pour Trivalis d'envoyer les flux vers UPM Bavière.

Monsieur Hérault ajoute que le syndicat a intérêt à mettre en place un tri sur Mouzeuil-Saint-Martin si Trivalis souhaite travailler avec Igloo.

Monsieur Robineau demande si des recherches ont été effectuées sur le Sud-Ouest et avec l'Espagne. Il est indiqué que le syndicat a contacté Cellulose de la Loire. Ils ont leurs propres contrats. Ils n'ont pas de possibilités de rachats actuellement. Par ailleurs, l'entreprise Espagnole pourrait réduire de moitié ses capacités.

Monsieur Calonnec précise qu'en effet, le Sud-Ouest allait plutôt vers l'Espagne. L'Espagne se reconvertisse vers le carton comme va le faire UPM. Concernant Igloo, le syndicat doit recevoir les performances précises exigées. Elles doivent être connues afin de les intégrer dans le marché. A noter que le coût du papier 1.11 est 70 € / tonne. Quel sera le montant pour passer à la qualité attendue par Igloo ? Tout va être réalisé manuellement. Il est aussi nécessaire d'intégrer qu'il y a entre 12 et 15 % de journaux-revues-magazines dans les colonnes de point d'apport volontaire, soit entre 1 500 et 2 000 tonnes qui pourraient aller vers Igloo, si on respecte leur cahier des charges.

► Information du bureau

3-1-3 UniTri

Le conseil d'Administration du 13 janvier 2020 a retenu le candidat dans le cadre de la consultation « Marché de Performances » concernant la construction et l'exploitation du centre de tri pour UniTri.

Rappel sur la procédure :

- 4 candidats ont déposé un dossier de candidature le 30 juillet 2019 :
 - le groupement conjoint d'entreprises composé de Brangeon Environnement (Mandataire), de Séché Environnement, du cabinet d'architecture Triade, de Hofmann, de Setec Energie Environnement et de EGDC ;
 - le groupement conjoint d'entreprises composé de Paprec Grand Ouest (Mandataire), du cabinet d'architecture Cointet Architectes et de Ar-Val ;
 - le groupement conjoint d'entreprises composé de Suez RV Ouest (Mandataire), du cabinet d'architecture Gilles Gouronnec et de Aktid.
 - le groupement conjoint d'entreprises composé de Urbaser Environnement (Mandataire) et du cabinet d'architecture CUB Marchand. **Urbaser n'a pas participé à la seconde audition.**
- Après une phase de négociation, comprenant 2 auditions, seuls les 3 premiers candidats de la liste précédente ont déposé leur offre finale, le 06 décembre 2019.
- Le Conseil d'Administration de la SPL UniTri du 13 janvier 2020 a retenu l'offre du groupement conjoint d'entreprises composé de Brangeon Environnement (Mandataire), de Séché Environnement, du cabinet d'architecture Triade, de Hofmann, de Setec Energie Environnement et de EGDC. **Il semble que la proposition technique ait fait la différence.**

Monsieur Robineau ajoute qu'ils ont choisi des performances à atteindre par typologie de produits. Ils ont maintenant un an pour obtenir l'autorisation de construire et d'exploiter. Deux régions sont concernées, dont les PLU ne sont pas au même stade. L'expertise de Trivalis a été très appréciée.

Trivalis envisage l'envoi d'environ 3 500 tonnes d'emballages vers UniTri à compter de sa mise en service en 2023 pour soulager VENDEE TRI, arrivé à saturation.

Monsieur Guyau mentionne qu'il va falloir attendre 2023.

Monsieur Robineau espère que la politique relative à la réduction de la production d'emballages portera ses fruits.

Il est ajouté, sous toute réserve, qu'un passage en 3*8 devrait permettre d'atteindre 37 000 tonnes. L'année 2020 pourrait ainsi être passée sans export, s'il n'y a pas d'évolution des tonnages. Il est indiqué que Trivalis peut faire appel au marché d'export des emballages vers le centre de tri TRIVALO (35) de PAPREC. Les coûts sont bien supérieurs à ceux de VENDEE TRI. Trivalis a donc intérêt à optimiser les envois vers VENDEE TRI avant de déclencher l'export.

► **Information au bureau**

3-1-4 Contrat de prestation de services avec ARIDEV

Monsieur Robineau demande ce qu'est ARIDEV.

Il est répondu qu'il s'agit d'un organisme qui assure la production de repas dans des cantines. La société ARIDEV souhaite que Trivalis intervienne dans les restaurants scolaires, par ½ journée, pour promouvoir le tri et la valorisation des déchets issus de son activité.

Un contrat de prestation de services présentant les modalités techniques et financières d'intervention est proposé entre les deux parties, avec pour échéance le 18 décembre 2020.

Modalités techniques :

- 4 animations réalisées par 2 ambassadrices de tri de Trivalis
- Interventions réalisées sur les temps de la pause déjeuner dans les restaurants scolaires
- Fourniture de supports de communication lors des interventions.

De son côté, ARIDEV s'engage à :

- Communiquer en amont sur les interventions
- organiser l'accueil des ambassadrices

Modalités financières :

- Prestation payante à hauteur de 66,50 € TTC/intervention/ambassadrice
- Soit pour 4 interventions = 532 € TTC

Monsieur Hérault pense qu'il serait préférable de privilégier les collectivités en régie. Il pense que la question doit être débattue avant d'être soumise à délibération.

Monsieur Hérault ajoute que des mesures sont déjà prises par certains pour limiter le gaspillage alimentaire sans faire appel à Trivalis. Le syndicat doit-il répondre à toutes les sollicitations accessoires des entreprises privées dès lors qu'elles s'inscrivent dans la mission de Trivalis et qu'elles favorisent l'optimisation du traitement, en l'occurrence en sensibilisant au gaspillage alimentaire ?

Monsieur Robineau indique que des précisions sont à apporter par le service sur ce dossier.

>> Les membres du bureau en l'absence d'informations suffisantes décident de reporter la délibération.

3-2 PARTIE TRAITEMENT

3-2-1 Convention de remboursement d'une prestation de criblage de gravats sur la déchèterie de La Tranche-sur-Mer

Il est indiqué que la situation de la déchèterie reste compliquée. Elle est installée dans une zone qui ne les autorise à s'agrandir que sur l'emprise actuelle.

Les merlons doivent être démolis. Il est proposé de réaliser la même chose que sur Barbâtre. Le criblage des matériaux sur place permettra de séparer la fraction inerte de la fraction dédiée à l'élimination en centre de traitement agréé, et de réduire significativement le coût de traitement de ces matériaux en privilégiant le recyclage sur place lors des travaux sur la déchèterie prévus en 2021. Un maître d'œuvre a été retenu par la collectivité.



Il est ajouté que lors de l'opération à Bournezeau, il s'agissait d'une petite décharge communale. Les coûts avaient été assumés par la collectivité. La prestation avait été réalisée par Bati Recyclage via le marché de Trivalis.

Monsieur Bernard précise que les coûts seront, remboursés intégralement par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral. Ils sont estimés à 75 000 €.

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral assure la collecte des déchets inertes sur ses déchèteries et le syndicat Trivalis a en charge leur traitement via un marché public départemental de concassage, criblage et valorisation.

Considérant que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral souhaite engager des travaux de réaménagement de sa déchèterie de La Tranche sur Mer.

Considérant que dans ce contexte, des merlons périphériques à la déchèterie de gravats mélangés avec des déchets doivent être évacués pour permettre les travaux. Le volume de matériaux est estimé sur la base d'un relevé géométrique à 2 960 m³ soit 6 000 tonnes en première approche.

Considérant Trivalis et la Communauté de l'Île de de Communes Sud Vendée Littoral ont étudié les possibilités de limiter les tonnages à évacuer vers une installation d'élimination et de promouvoir la réutilisation sur place d'une quantité maximale de matériaux.

Considérant que le criblage du matériau sur place permet de séparer la fraction inerte de la fraction dédiée à l'élimination en centre de traitement agréé, et de réduire significativement le coût de traitement de ces matériaux en privilégiant le recyclage sur place.

Considérant que Trivalis, qui assure le concassage / criblage des déchets inertes de déchèteries du département de la Vendée et qui est donc présent sur la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, propose d'exécuter les prestations de criblage des déchets contenus les merlons périphériques de la déchèterie de La Tranche sur Mer pour le compte de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dans un souci de bonne organisation des services (réactivité, rationalisation des coûts).

Considérant que le montant de la prestation est estimé à 12,49 € HT la tonne soit pour un volume de déchets estimé à 2 960 m³ (soit 6 000 tonnes), un coût total de 74 940 € HT.

Considérant qu'une convention doit être établie entre Trivalis et la Communauté de Communes de Sud Vendée Littoral afin de déterminer les modalités de remboursement par la communauté de commune à Trivalis des coûts liés aux prestations d'extraction, criblage et séparation des fractions valorisables et non valorisables des merlons périphériques à la déchèterie de La Tranche sur Mer.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver la convention à intervenir avec la Communauté Sud Vendée Littoral dont le projet est joint en annexe,
- Autoriser le Président à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Approuve la convention à intervenir avec la Communauté Sud Vendée Littoral dont le projet est joint en annexe,**
- Autorise le Président à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Monsieur Mallard souhaite évoquer les difficultés rencontrées sur le site de l'ISDND à Tallud-Sainte-Gemme. Trivalis a été destinataire d'un courrier de la mairie de Tallud-Sainte-Gemme qui évoque la récurrence des nuisances olfactives sur le site depuis quelques mois maintenant. Il ajoute qu'un problème de fuite a été découvert par les riverains. Les ordures ménagères (OM) apportées sur le site ne sont pas stabilisées. 10 000 tonnes d'OM issues de Trivalandes ont été réceptionnées sur le site pendant la phase des travaux du TMB. Par ailleurs, il y a eu une pluviométrie exceptionnelle. Un certain nombre de facteurs ont concouru à ces problèmes qui perdurent. Actuellement, il est annoncé une phase de travaux de réouverture d'alvéoles de A1 à A6 afin de les remonter à niveau. Cela amène de nouvelles inquiétudes des riverains sur de futures odeurs. Il précise que Monsieur Gazeau se fait le porte-parole des difficultés rencontrées et aurait souhaité que les ouvertures des alvéoles soient reportées.

Par ailleurs, Monsieur Mallard évoque un autre problème rencontré sur le centre de transfert à Saint-Prouant. A priori, il y a des écoulements d'eau vers les fossés. Cette information a été communiquée et des explications ont été fournies. Cependant, il semble que cela se poursuive. Monsieur Soulard l'a informé de dépôts réguliers d'OM à l'extérieur du centre de transfert sur la plateforme. Monsieur Mallard ne sait pas si les services de Trivalis ont l'information.

Monsieur Robineau demande quelle est la nature des dépôts.

Il s'agit d'OM. Les dépôts ont été réalisés il y a une quinzaine de jours. Courant janvier, il y avait beaucoup de papier dans les centres de transfert.

Monsieur Mallard indique que dans le centre de transfert, il y a la partie OM et la partie emballages. Il y a bien deux quais de déchargement pour les ordures ménagères. Il serait plus compréhensif que les emballages soient déposés à l'extérieur. Le dépôt d'ordures ménagères l'inquiète davantage.

Il est répondu que parfois, il y a des queues de collecte qui ont conduit au dépôt provisoire des ordures ménagères à l'extérieur.

Monsieur Mallard rappelle qu'au départ, il n'avait été évoqué qu'un quai de déchargement. Aujourd'hui, il y en a deux, n'y aurait-il pas un problème de gestion de la part de VEOLIA, exploitant. Le site à Tallud-Sainte-Gemme n'est pas très loin. Il comprend que cela puisse arriver de manière accidentelle, mais pas de manière répétitive.

Monsieur Robineau demande si cela est récurrent.

Monsieur Mallard indique qu'apparemment oui. Il ajoute qu'il s'agit d'ordures ménagères qui sont restées dans les poubelles presque un mois, de ce fait, elles dégagent des odeurs. Les jus sont-ils bien récupérés ? Le sol est-il lavé en aval ? Il profite de la réunion de bureau pour en parler, afin de s'assurer que Trivalis a bien l'information. Il ajoute que ces éléments confirment ses inquiétudes du moment. Ils ont un gros problème avec leur prestataire de collecte qui n'assure pas sa qualité de service. N'y a-t-il pas le même souci avec VEOLIA, idem avec Séché suite aux constats réalisés sur place lors des visites. Ils ont des photographies à l'appui. La vigilance est-elle suffisante ?

Il est répondu qu'il n'est pas possible de lui répondre précisément et qu'un échange téléphonique en amont aurait permis d'apporter un éclairage précis sur la situation.

Il est mentionné :

- Que le personnel de Trivalis se rend au moins une fois par semaine sur le site à Tallud-Sainte-Gemme, dans un contexte extrêmement compliqué.
- Un courrier a été adressé à SECHE sur la nécessité de retaluter l'intégralité du massif immédiatement après la réunion. La société a fait le nécessaire.
- Sur le tas d'ordures ménagères déposé à Saint-Prouant, VEOLIA affirme qu'il n'est pas resté un week-end entier mais peut être une heure ou deux. C'est donc parole contre parole.
- Il a été demandé à SECHE de recouvrir l'alvéole chaque soir et chaque vendredi et de transmettre à Trivalis, une photographie. Cela est fait. Certains éléments qui se produisent à Tallud peuvent être imputés à l'exploitant, mais pas tout. Il y a des apports massifs d'ordures ménagères dans un contexte de redevance incitative en déploiement permanent.
- Une pluviométrie importante qui a noyé les réseaux.

Une réponse a été apportée à Monsieur Gazeau en ce sens.

Monsieur Robineau indique qu'il est nécessaire de rester attentif. Les conditions sont défavorables (apport de 10 000 tonnes, pluviométrie,...). C'est un fait et le syndicat comprend les remarques formulées. Trivalis en prend acte et met tout en œuvre pour limiter toutes les nuisances. Trivalis attendra l'été pour réaliser le curage des lagunes. Trivalis restera vigilant. Concernant la situation à Saint-Prouant, il indique que Trivalis est très exigeant sur le traitement des jus éventuels.

Monsieur Mallard évoque des interférences entre les exploitants.

Monsieur Robineau indique que la question sera étudiée par les services.

Monsieur Mallard mentionne que la préfecture n'est pas étrangère aux difficultés rencontrées. La commission de suivi de site de l'ISDND de Tallud ne s'est pas réunie depuis très longtemps. Or ces réunions initiées sous la responsabilité du sous-préfet de Fontenay Le Comte permettent de réunir exploitant, riverains, autorités de l'état et Trivalis. Trivalis s'est engagé auprès des riverains à solliciter prochainement une réunion de la CSS pour ce site.

Pour une parfaite information, le compte rendu de la réunion du 17 janvier 2020 qui s'est déroulée sur l'ISDND à Tallud-Sainte-Gemme est joint en annexe.

Concernant l'ISDND à Tallud-Sainte-Gemme, il ajoute :

- que le réseau sentinelle mis en place dès octobre 2019, n'a jamais été utilisé. La photographie a été adressée à Trivalis un mois après qu'elle ait été prise. Un envoi immédiat aurait permis une intervention rapide de Trivalis auprès de SECHE.

- Le syndicat a interpellé l'exploitant pour leur rappeler que la fuite sur le bassin était anormale. Ils doivent effectuer un tour régulier du site pour repérer les problèmes. La couverture des déchets doit être réalisée. Concernant Saint-Prouant, il encourage les collègues du SCOM à appeler Trivalis dès qu'une difficulté est identifiée.

Monsieur Robineau dit à Monsieur Mallard de ne pas douter de la capacité du personnel. La confiance entre le syndicat et les collectivités est importante.

4 – Administratif

4-1 Passation d'avenants non soumis pour avis à la commission d'appel d'offres

- Avenant n° 3 au lot n° 1 « Mise à disposition de contenants, transport et traitement des cartons, du bois, de la ferraille et des déchets ultimes issus des déchèteries du secteur Nord-Ouest de la Vendée » du marché 2016_M014

Monsieur Bernard précise qu'il s'agit de conventions signées en 2010. Quatre collectivités étaient concernées (Challans-Gois, St Gilles Croix de Vie, Sycodem et les Herbiers).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que Trivalis a conclu le 02 août 2016, avec la société BATI RECYCLAGE, un marché de prestations de services passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles 25-I-1° et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

relatif à la mise à disposition de contenants, au transport et au traitement des cartons, du bois, de la ferraille et des déchets ultimes issus des déchèteries du secteur Nord-Ouest de la Vendée, correspondant au lot n° 1 du marché 2016_M014.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire, à bons de commande, conclu sans minimum ni maximum en valeur ou en quantité. Il ajoute que seuls les prix unitaires fixés au Bordereau des Prix Unitaires du marché sont contractuels et seront appliqués aux quantités réellement exécutées et que la durée du marché est de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Président informe les membres du bureau de l'objet de l'avenant :

Considérant que deux collectivités du secteur, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles et Challans Gois Communauté, assurent la prise en charge et le transport des déchets ménagers et assimilés collectés sur leurs déchèteries, en régie.

Considérant que le marché prévoit au Bordereau des Prix Unitaires, une ligne de prix par matériau dans l'hypothèse où ces régies s'arrêteraient et où Trivalis devraient reprendre l'exécution de ces prestations.

Considérant que suite à une réorganisation du personnel, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles met fin à la convention de mise à disposition partielle de service et que, par conséquent, la collectivité n'effectuera plus le transport et le vidage dans les centres de traitement indiqués par Trivalis, des déchets ménagers et assimilés collectés dans les déchèteries de la Communauté de Communes.

[Il est précisé que le marché arrive à échéance au 31 décembre, les structures qui effectuent ces prestations pour le compte de Trivalis en régie, ont été sollicitées afin de savoir, si au 1^{er} janvier 2021 elles souhaitaient réintégrer le marché public de Trivalis.](#)

Considérant que les prestations de Challans Gois Communauté sont maintenues en régie, et que le prix proposé initialement dans le marché qui correspond à la reprise du transport des deux régies, ne peut s'appliquer à la reprise du transport de la seule CC du Pays de Saint Gilles.

Monsieur le Président propose de conclure le présent avenant afin que Trivalis assure la prise en charge des déchets de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles en appliquant aux tonnages réellement pris en charge, les lignes de prix unitaires suivantes qui viennent se substituer à celles prévues initialement au Bordereau des Prix Unitaires :

N°	Désignation de la prestation	Unité	Prix Unitaire en € HT
1.3	Evacuation et transport des cartons collectés en benne sur les déchèteries de la CC du Pays de Saint Gilles vers un centre de conditionnement au choix du titulaire	Tonne	61,00
1.7	Evacuation et transport des bois collectés en benne sur les déchèteries de la CC du Pays de Saint Gilles vers un centre de conditionnement au choix du titulaire	Tonne	29,50
1.16	Evacuation et transport des déchets ultimes collectés en benne sur les déchèteries de la CC du Pays de Saint Gilles vers le centre de transfert de Givrand	Tonne	33,08

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver l'avenant n° 3 au lot n° 1 du marché 2016_M014,
- Autoriser le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné, à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve l'avenant n° 3 au lot n° 1 du marché 2016_M014,**
- **Autorise le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné, à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.**

- Avenant n° 3 au lot n° 1 « Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et/ou traitement des cartons, du bois, de la ferraille, du verre, des papiers, des bidons non dangereux et des déchets ultimes issus des déchèteries du secteur Sud-Ouest de la Vendée » du marché 2016_M016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que Trivalis a conclu le 22 novembre 2016, avec la société GRANDJOUAN SACO, un marché de prestations de services passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles 25-I-1° et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif à la mise à disposition de contenants, à l'évacuation, au transport et/ou au traitement des cartons, du bois, de la ferraille, du verre, des papiers, des bidons non dangereux et des déchets ultimes issus des déchèteries du secteur Sud-Ouest de la Vendée, correspondant au lot n° 1 du marché 2016_M016.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire, à bons de commande, conclu sans minimum ni maximum en valeur ou en quantité. Il ajoute que seuls les prix unitaires fixés au Bordereau des Prix Unitaires du marché sont contractuels et seront appliqués aux quantités réellement exécutées et que la durée du marché est de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Président informe les membres du bureau de l'objet de l'avenant :

Considérant que l'article 5 du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) prévoit à la charge du titulaire, le rechargement et l'évacuation des déchets ultimes depuis le centre de transfert jusqu'à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) des Pineaux.

Considérant que le syndicat souhaite optimiser le remplissage des ISDND,

Monsieur le Président propose d'orienter ponctuellement les déchets ultimes du secteur Sud-Ouest de la Vendée vers l'ISDND de Tallud-Sainte-Gemme. Il ajoute qu'afin de répondre au mieux aux demandes des déchèteries, le titulaire pourra réaliser un stockage temporaire des déchets ultimes sur un centre de transfert. Dans ce cas, il assurera le rechargement ainsi que le transport depuis ce centre de transfert jusqu'à l'ISDND. Un suivi des stocks sera réalisé mensuellement afin de s'assurer de la traçabilité. Ainsi, la ligne de prix suivante est ajoutée au Bordereau des Prix Unitaires :

N°	Désignation de la prestation	Unité	Prix Unitaire en € HT
	Déchets Ultimes		
1.18.2	Evacuation et transport des déchets ultimes collectés en benne vers l'ISDND de Tallud-Sainte-Gemme (y compris transfert)	Tonne	46,50

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver l'avenant n° 3 au lot n° 1 du marché 2016_M016,
- Autoriser le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné, à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n° 3 au lot n° 1 du marché 2016_M016,**
- Autorise le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné, à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.**

4-2 Autorisation de signature d'un marché public

2019_M434 « Fourniture, livraison, montage d'équipements modulaires, prestations de démontage/remontage et sécurisation, et le cas échéant, transport de ces équipements entre les sites de traitement de Trivalis »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique (CCP) issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président indique aux membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché relatif à la fourniture, la livraison, au montage d'équipements modulaires, à la réalisation de prestations de démontage/remontage et de sécurisation, et le cas échéant, au transport de ces équipements entre les sites de traitement de Trivalis. Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du CCP, pour une durée d'un an reconductible trois fois par période d'un an.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un marché décomposé en deux lots :

- ⇒ Lot 1 : Fourniture, livraison et montage d'éléments modulaires pour la création de cases de stockage de matériaux et/ou la séparation des espaces de stockage de matériaux et sécurisation le cas échéant
- ⇒ Lot 2 : Prestation de démontage et de remontage des équipements modulaires existants y compris des éléments de sécurisation existants, et le cas échéant le transport entre les sites de Trivalis

Monsieur le Président indique que chaque lot est passé sous la forme d'un accord-cadre conclu avec un seul opérateur économique conformément à l'article L.2125-1 1° du CCP et que conformément à l'alinéa 2 de l'article R.2162-2 du CCP, l'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, et sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du CCP.

Monsieur le Président ajoute que chaque lot de l'accord-cadre est conclu sans minimum ni maximum en valeur ou en quantité, en application de l'article R.2162-4 3° du CCP et que seuls les prix unitaires définis au Bordereau des Prix Unitaires sont contractuels et seront appliqués aux quantités réellement exécutées.

A la date limite de remise des propositions fixée au 17 janvier 2020 à 12h00, seule l'entreprise BGCV a remis une offre pour chacun des deux lots.

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président indique dans un second temps que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 04 février 2020 à 8h00 pour l'attribution du présent marché.

Après analyse des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de sélection des offres annoncés dans le règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres réunie le 04 février 2020 à 8h00, a décidé d'attribuer les marchés au seul soumissionnaire ayant présenté des offres économiquement avantageuses comme suit :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement	Montant estimé, non contractuel, en € HT sur la durée totale du marché, y compris les reconductions
Lot 1 : Fourniture, livraison et montage d'éléments modulaires pour la création de cases de stockage de matériaux et/ou la séparation des espaces de stockage de matériaux et sécurisation le cas échéant	1	BGCV	1	248 780,00
Lot 2 : Prestation de démontage et de remontage des équipements modulaires existants y compris des éléments de sécurisation existants, et le cas échéant le transport entre les sites de Trivalis	1	BGCV	1	48 595,00

Considérant que le candidat satisfait aux conditions de participation

Considérant la décision d'attribution prise par la Commission d'appel d'offres pour les deux lots du marché

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver la candidature déposée dans le cadre de la présente consultation,
- Autoriser Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés et le charger de procéder à leur notification.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve la candidature déposée dans le cadre de la présente consultation,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés susmentionnés à intervenir avec l'opérateur économique retenu par la Commission d'appel d'offres, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération, et le charge de procéder à leur notification**

Monsieur Robineau indique qu'en raison des besoins de Trivalis, le marché est attribué malgré l'offre économiquement défavorable au syndicat. Une relance du marché au terme de la première année sera à prévoir par les services.

4-3 Attribution et autorisation de signature de marchés publics de travaux

2019_M461 « Aménagement d'un quai de transfert de déchets ménagers et d'une plateforme de collecte des déchets verts sur la commune de la Boissière de Montaigu »

ANTEA Groupe est le maître d'œuvre sur cette opération. Tous les lots ont été pourvus à l'exception du lot n°7 « vidéosurveillance » qui est relancé selon une procédure sans publicité mais avec mise en concurrence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique (CCP) issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire
Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président indique aux membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché de travaux relatif à l'aménagement d'un quai de transfert de déchets ménagers et d'une plateforme de collecte de déchets verts sur la commune de La Boissière de Montaigu. Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président précise que le marché est décomposé en neuf lots :

- ⇒ Lot 1 : Déconstruction, terrassement, VRD
Ce lot comporte une Prestation Supplémentaire Eventuelle
- ⇒ Lot 2 : Fondation, gros œuvre, maçonnerie, génie civil
- ⇒ Lot 3 : Charpente bois, bardage, menuiseries extérieures, métallerie et couverture
- ⇒ Lot 4 : Second œuvre : doublage, cloisons, isolation, plafonds, menuiseries intérieures, revêtement des sols, peintures
- ⇒ Lot 5 : Electricité
- ⇒ Lot 6 : Plomberie – CVC
- ⇒ Lot 7 : Vidéosurveillance
- ⇒ Lot 8 : Pont-bascule
- ⇒ Lot 9 : Espaces verts, clôtures et portails

Monsieur le Président indique que pour chaque lot, la durée du marché court à compter de la date de notification, jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement. Il précise également que le délai global d'exécution comprend une période de préparation de chantier ainsi qu'un délai d'exécution des travaux par lot.

Monsieur le Président indique que, conformément aux articles R.2113-4 à R.2113-6 du Code de la Commande Publique, les lots n° 1 et n° 7 sont passés sous la forme d'un marché à tranches. Les lots n° 2 à n° 6, n° 8 et n°9 sont passés sous la forme de marchés ordinaires.

A la date limite de remise des propositions, fixée au 10 janvier 2020 à 12h00, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 1 : Déconstruction, terrassement, VRD	7	SOFULTRAP
	15	EIFFAGE – MIGNE TP
	16	CHARIER TP SUD

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 2 : Fondation, gros œuvre, maçonnerie, génie civil	3	BGCV
	4	Soc Espérance des ETS FAUCHARD
	10	DONADA
	11	EGDC

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 3 : Charpente bois, bardage, menuiseries extérieures, métallerie et couverture	5	SARL CAILLAUD BOIS
	17	Les Charpentiers de l'Atlantique
	18	ANGEVIN EG

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 4 : Second œuvre	18	ANGEVIN EG

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 5 : Electricité	6	R&D ENERGIES
	13	SNGE OUEST

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 6 : Plomberie – CVC	6	R&D ENERGIES

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 7 : Vidéosurveillance		Aucune offre reçue

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 8 : Pont-bascule	2	ADEMI PESAGE
	14	PRECIA

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 9 : Espaces verts, clôtures et portails	8	ARBORA
	9	CAJEV

Monsieur le Président précise tout d'abord que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président indique dans un second temps, que la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 04 février 2020 à 8h00 a émis un avis sur l'attribution de ces marchés et sur un classement des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de sélection des offres annoncés dans le règlement de la consultation :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement avec PSE retenue
Lot 1 : Déconstruction, terrassement, VRD	7	SOFULTRAP	3
	15	EIFPAGE – MIGNE TP	1
	16	CHARIER TP SUD	2

La présence de plaque d'amiante a été identifiée.

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot 2 : Fondation, gros œuvre, maçonnerie, génie civil	3	BGCV	3
	4	Soc Espérance des ETS FAUCHARD	4
	10	DONADA	1
	11	EGDC	2

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot 3 : Charpente bois, bardage, menuiseries extérieures, métallerie et couverture	5	SARL CAILLAUD BOIS	3
	17	Les Charpentiers de l'Atlantique	1
	18	ANGEVIN EG	2

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot 4 : Second œuvre : doublage, cloisons, isolation, plafonds, menuiseries intérieures, revêtement des sols, peintures	18	ANGEVIN EG	1

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot 5 : Electricité	6	R&D ENERGIES	1
	13	SNGE OUEST	2

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot 6 : Plomberie – CVC	6	R&D ENERGIES	1

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot 8 : Pont-bascule	2	ADEMI PESAGE	1
	14	PRECIA	2

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot 9 : Espaces verts, clôtures et portails	8	ARBORA	1
	9	CAJEV	2

Considérant que les candidats remplissent les conditions de participation,

Considérant l'absence d'offres pour le lot n° 7 « Vidéosurveillance »

Considérant l'avis simple de la Commission d'appel d'offres sur le classement des offres et l'attribution des marchés,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Admettre les candidatures remises dans le cadre de la présente consultation,
- Approuver le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres
- Attribuer les marchés aux soumissionnaires ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, comme suit :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Montant total contractuel (y compris tranches optionnelles pour le lot 1)
Lot 1 : Déconstruction, terrassement, VRD	15	EIFFAGE – MIGNE TP	652 224,07 € HT (y compris PSE)
Lot 2 : Fondation, gros œuvre, maçonnerie, génie civil	10	DONADA	532 020,22 € HT
Lot 3 : Charpente bois, bardage, menuiseries extérieures, métallerie et couverture	17	LES CHARPENTIERES DE L'ATLANTIQUE	618 790,52 € HT
Lot 4 : Second œuvre	18	ANGEVIN EG	38 500,00 € HT
Lot 5 : Electricité	6	R&D ENERGIES	35 056,00 € HT
Lot 6 : Plomberie – CVC	6	R&D ENERGIES	20 655,00 € HT
Lot 8 : Pont-bascule	2	ADEMI PESAGE	59 985,00 € HT
Lot 9 : Espaces verts, clôtures et portails	8	ARBORA	45 290,00 € HT

- Autoriser Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés et le charger de procéder à leur notification.

[Le forfait de rémunération du maitre d'œuvre est réactualisé en fonction du montant des offres et selon un pourcentage de tolérance défini au cahier des charges.](#)

Déclarer le lot n° 7 infructueux et autoriser sa relance en marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément aux articles L.2122-1 et R.2122-2 du CCP. [Il est prévu de consulter 5 candidats.](#)

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Admet les candidatures remises dans le cadre de la présente procédure,
- Approuve le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres,
- Attribue les lots n°1 à n°6, n°8 et n°9 aux soumissionnaires classés en 1^{ère} position, pour les montants totaux contractuels indiqués ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés susmentionnés à intervenir avec les opérateurs économiques retenus, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération et le charge de procéder à leur notification,
- Déclare le lot n°7 « Vidéosurveillance » infructueux et autorise Monsieur le Président à le relancer en marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément aux articles L.2122-1 et R.2122-2 du CCP.

2019_M460 « Travaux de réhabilitation des alvéoles A1 à A6 sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Tallud-Sainte-Gemme »

[Le maitre d'œuvre sur cette opération est Beta Environnement.](#)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique (CCP) issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président indique aux membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché relatif aux travaux de réhabilitation des alvéoles A1 à A6 sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Tallud-Sainte-Gemme. Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président précise que le marché est décomposé en trois lots :

⇒ Lot 1 : Terrassements (*rappel de l'estimation : 537 000 € HT*)

Ce lot comprend une Prestation Supplémentaire Eventuelle

⇒ Lot 2 : Etanchéité (*rappel de l'estimation : 601 000 € HT*)

Ce lot comprend deux Prestations Supplémentaires Eventuelles

⇒ Lot 3 : Réseau (*rappel de l'estimation : 364 000 € HT*)

Ce lot comprend trois Prestations Supplémentaires Eventuelles

Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) :

- *PSE 1 du lot 1 : Lagune tampon de lixiviats.*
- *PSE 1 du lot 2 : Lagune tampon de lixiviats*
- *PSE 2 du lot 2 : Couverture de la lagune tampon de lixiviats*
- *PSE 1 du lot 3 : Réhabilitation du collecteur biogaz*
- *PSE 2 du lot 3 : Installation d'un réseau de réinjection des lixiviats*
- *PSE 3 du lot 3 : Installation d'un réseau des lixiviats*

Monsieur le Président indique que chaque lot est passé sous la forme d'un marché ordinaire à prix unitaires. Il ajoute que pour chaque lot, la durée du marché court à compter de la date de notification, jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement. Il précise également que le délai global d'exécution comprend une période de préparation de chantier ainsi qu'un délai d'exécution des travaux par lot.

A la date limite de remise des propositions, fixée au 20 janvier 2020 à 12h00, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 1 : Terrassements	1	CHARIER TP SUD
	2	PELLETIER TP
	4	COLAS CENTRE OUEST

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 2 : Etanchéité	3	BHD ENVIRONNEMENT
	5	SODAF GEO INDUSTRIE

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 3 : Réseau	5	SODAF GEO INDUSTRIE

Monsieur le Président précise tout d'abord que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président indique dans un second temps, que la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 04 février 2020 à 8h00 a émis un avis sur l'attribution de ces marchés et sur un classement des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de sélection des offres annoncés dans le règlement de la consultation :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement hors PSE
Lot 1 : Terrassements	1	CHARIER TP SUD	2
	2	PELLETIER TP	1
	4	COLAS CENTRE OUEST	3

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement hors PSE
Lot 2 : Etanchéité	3	BHD ENVIRONNEMENT	2
	5	SODAF GEO INDUSTRIE	1

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement avec PSE 1 et 3 retenues
Lot 3 : Réseau	5	SODAF GEO INDUSTRIE	1

Considérant que les candidats remplissent les conditions de participation

Considérant l'avis simple de la Commission d'Appel d'Offres sur le classement des offres et l'attribution des trois lots du marché,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Admettre les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,
- Approuver le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres,
- Attribuer les marchés aux soumissionnaires ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses comme suit :

N° et intitulé du lot	Classement	Désignation des entreprises	Montant estimé non contractuel issu du DQE en € HT
Lot 1 : Terrassements	1	PELLETIER TP	366 981,97 (hors PSE1 non retenue)
Lot 2 : Etanchéité	1	SODAF GEO INDUSTRIE	411 859,75 (hors PSE non retenues)
Lot 3 : Réseau	1	SODAF GEO INDUSTRIE	379 867,39 (y compris PSE 1 et 3 retenues)

- Autoriser Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés et le charger de procéder à leur notification.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Admet les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,
- Approuve le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres,
- Attribue les marchés aux soumissionnaires classés en 1^{ère} position, pour les montants estimés indiqués ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés et le charger de procéder à leur notification.

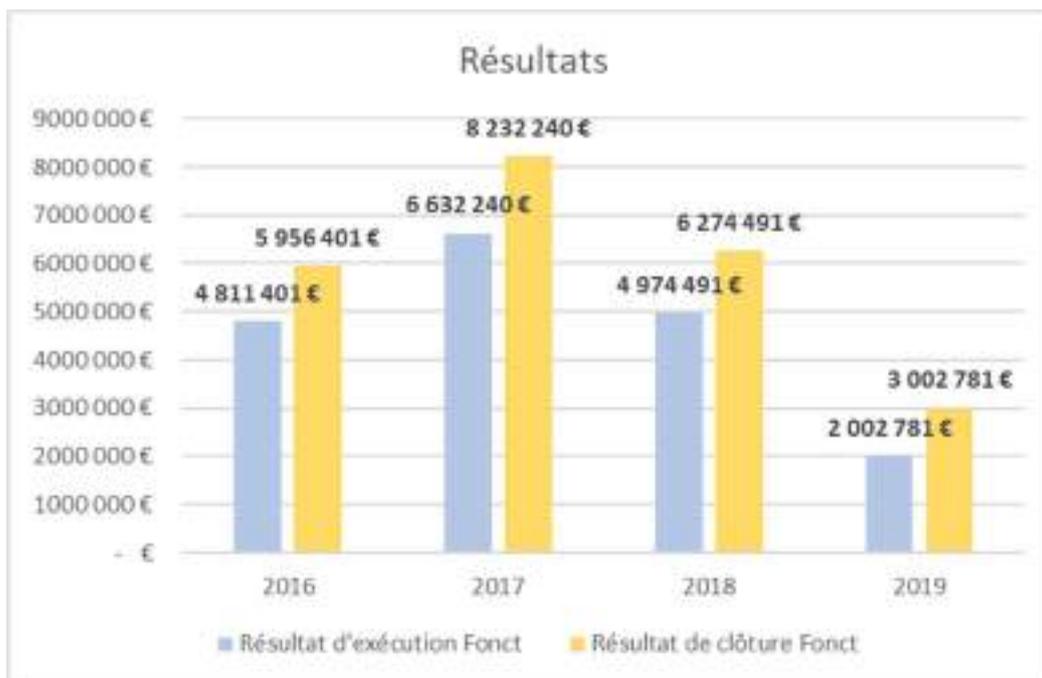
5 – Finances

5-1 Résultats prévisionnels 2019

▪ Section de Fonctionnement

Il est indiqué que le résultat est nettement en deçà des résultats des années 2018-2017-2016. Cela est principalement lié à un niveau de produit qui s'est affaibli. Le niveau de revente ne cesse de diminuer. 8,148 M€ en 2017, 7,6 M€ en 2018 et 7,4 M€ en 2019. En revanche, les participations des membres de l'entente intercommunale ont atteint 1 million d'€ en 2019. Par ailleurs, sur 2019, on a l'effet lixiviatif très négatif. Dans les éléments de charge, au chapitre 012, le réalisé est inférieur au budget voté car les besoins en ambassadeurs ont été moindres. Sur le chapitre 65, dans le cadre de l'amélioration de l'analytique et l'audit de certifiabilité réalisé, il a été constaté que certaines écritures comptables qui étaient inscrites au chapitre 65 avaient leur place au chapitre 011. Les mesures rectificatives ont été prises dans l'exercice en cours. Les atténuations de produits correspondent aux régularisations de contributions des adhérents et de l'Entente Intercommunale.

		BUDGET VOTE	REALISE
		53 896 375,04 €	50 599 642,97 €
D E P E N S E S	011 - Charges à caractère général	33 570 145,94 €	32 815 002,20 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 833 000,00 €	2 382 445,20 €
	014 - Atténuations de produits	900 000,00 €	763 347,36 €
	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	85 000,00 €	- €
	023 - Virement à la section d'investissement	1 463 371,60 €	- €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 274 318,45 €	11 176 997,71 €
	65 - Autres charges de gestion courante	1 244 978,44 €	971 202,80 €
	66 - Charges financières	1 840 560,61 €	1 827 856,72 €
	67 - Charges exceptionnelles	85 000,00 €	62 790,98 €
	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	600 000,00 €	600 000,00 €
		53 896 375,04 €	53 602 424,16 €
R E C E T T E S	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
	013 - Atténuations de charges	21 000,00 €	20 611,51 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 024 885,20 €	2 016 250,99 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 645 340,42 €	8 609 791,82 €
	74 - Dotations, subventions et participations	41 071 943,67 €	40 735 604,29 €
	75 - Autres produits de gestion courante	587 205,75 €	722 095,48 €
	76 - Produits financiers	376 000,00 €	376 390,89 €
	77 - Produits exceptionnels	170 000,00 €	121 679,18 €
	78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €	- €
RESULTATS PREVISIONNELS			3 002 781,19 €



Monsieur Robineau demande si le liquidatif 2017 de CITEO a été versé.

Il est indiqué qu'on le retrouve au chapitre 74.

40 000 € ont été versés ces derniers jours concernant les petits alus.

Actuellement, Trivalis n'a pas perçu les soutiens Ecofolio 2017 pour un montant de 830 000 €.

Pour la partie emballages, Trivalis n'a pas perçu l'intégralité du solde 2018 pour un montant d'environ 600 000 € en raison semble-t-il d'une différence de 30 tonnes avec les données Brangeon. Soit un montant total d'environ 1,4 M€ attendu de la part de CITEO.

Monsieur Calonnec précise que la première raison évoquée par CITEO était qu'ils étaient en audit. l'éco-organisme s'est engagé à un versement au plus tard mi-février.

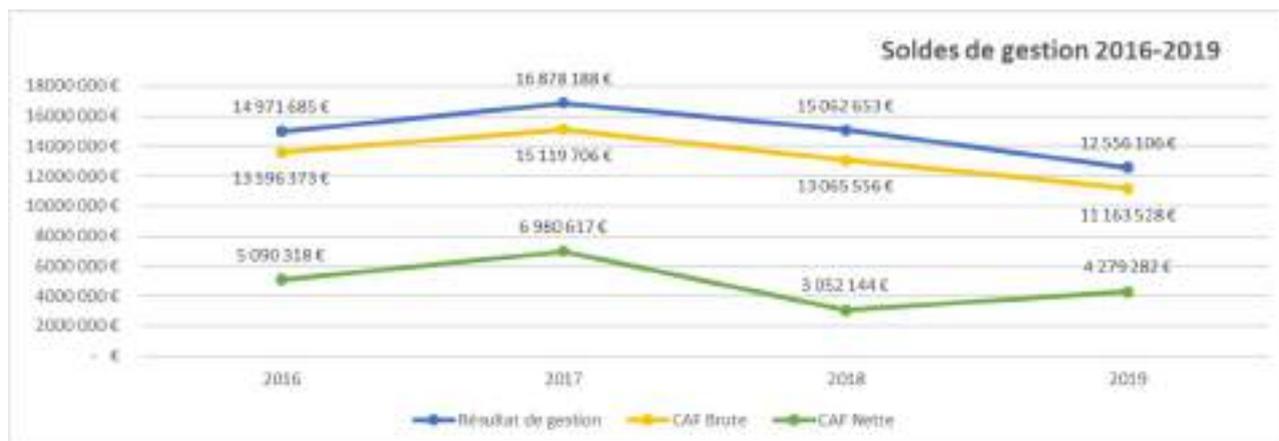
Il est ajouté que ces absences de versements impactent la trésorerie de Trivalis.

Monsieur Robineau demande quelle a été la position de CITEO sur les 80 % de compensation sur les pertes des prix matières.

Monsieur Calonnec précise les réponses de CITEO aux questions posées :

- les matières non recyclables trouvées sur VENDEE TRI (OTHER), Citéo indique effectuer des efforts en facturant plus cher aux producteurs leur mise sur le marché.
- Les problématiques financières, elles devraient se régulariser rapidement.
- Madame Brune Poirson assurait, dans le cadre du projet de Loi sur la consigne plastique, qu'une compensation à hauteur de 80 % des coûts de la collecte sélective (collecte + traitement) serait maintenue. Trivalis a vérifié s'il percevait déjà les 80 %. Il s'avère, sauf erreur de sa part, que le taux est de 58 %. CITEO a évoqué que les 80 % était un taux national. Un travail sera mené avec eux pour éclaircir ce point.

Monsieur Calonnec propose d'interpeller directement par courrier, le directeur général Monsieur Jean Hornain de CITEO sur ces différentes interrogations.



■ **Section d'Investissement**

		BUDGET VOTE	REALISE
		51 390 165,70 €	42 573 170,68 €
D E P E N S E S	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 024 885,20 €	2 016 250,99 €
	041 - Opérations patrimoniales	20 959 295,00 €	20 836 186,12 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00 €	16 575,89 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	7 149 471,65 €	6 884 246,38 €
	20 - Immobilisations incorporelles	635 859,67 €	533 286,85 €
	204 - Subventions d'équipement versées	60 000,00 €	- €
	21 - Immobilisations corporelles	4 222 614,63 €	4 080 486,33 €
	23 - Immobilisations en cours	15 669 039,55 €	8 177 061,12 €
	26 - Participations et créances rattachées à des participations	30 000,00 €	29 077,00 €
	27 - Autres immobilisations financières	600 000,00 €	- €
	458105 - Elargissement voie d'accès pôle Trivalandes	19 000,00 €	- €
		51 390 165,70 €	48 386 964,45 €
R E C E T T E S	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 512 644,92 €	2 512 644,92 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 463 371,60 €	- €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 274 318,45 €	11 176 997,71 €
	041 - Opérations patrimoniales	20 959 295,00 €	20 836 186,12 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 274 490,90 €	5 274 490,90 €
	13 - Subventions d'investissement	5 372 888,50 €	4 085 091,50 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	4 514 156,33 €	4 500 000,00 €
	23 - Immobilisations en cours	- €	1 553,30 €
	458205 - Elargissement voie d'accès pôle Trivalandes	19 000,00 €	- €
RESULTATS PREVISIONNELS EXECUTION			3 301 148,85 €
RESULTATS PREVISIONNELS CLOTURE			5 813 793,77 €

Le solde d'environ 5,8 M€ sera le solde reporté au BS en juin prochain.

Le résultat global 2019 de 8,8 M€ est le même qu'en 2018 mais avec une structuration différente.

Les dépenses principales d'équipement (chapitre de classe 2) concernent :

- COMPOSTAGE : 4,578 M€ (dont 4,169 M€ pour l'amélioration des 2 TMB)
- ISDND : 2,621 M€
- Tri : 4,028 M€ (dont intégration des travaux COVED sur VENDEE TRI)
- Transfert : 1,132 M€

L'affectation des résultats sera proposée au budget supplémentaire. Une partie pourrait être insérée à la section de fonctionnement pour notamment amortir la perte attendue sur les ventes de papiers.

► **Information du bureau**

Monsieur Robineau demande si la maison de M. et Madame JOUBERT a été estimée.

Il est indiqué que l'estimation communiquée par les Domaines est de 202 000 €.

Monsieur Robineau mentionne que cela semble élevé.

Il est indiqué que le service technique a cherché à joindre le service des domaines pour obtenir des explications sur cette estimation sans succès pour le moment.

6 – Questions diverses

Prochain bureau le mardi 10 mars 2020.

Annexe au procès-verbal du bureau du 4 février 2020

De : sentinelles

Envoyé : mardi 4 février 2020 15:30

Objet : TR: Compte rendu réunion ISDND Tallud-Sainte-Gemme du 17 janvier 2020

Importance : Haute

Bonjour,

Dans la continuité de la réunion qui s'est tenue en présence des riverains de l'ISDND de Tallud-Sainte-Gemme, les maires des communes limitrophe et les représentants de Trivalis, ont été actés les points suivants :

- Envoi systématique aux riverains des informations relatives aux travaux ou aux problèmes d'exploitation sur le site
- Trivalis travaillera à développer des projets visant à réduire les apports d'ordures ménagères sur l'ISDND
- Lancement d'une campagne d'analyse de l'air au niveau des lieux-dits aux alentours du site : Trivalis proposera une carte d'implantation des système de prélèvement d'air dans les meilleurs délais (contact en cours avec le bureau d'études chargé de réaliser les analyses)
- Mise en place d'une membrane PEHD au droit de l'alvéole en exploitation sur le flanc interne pour réduire les entrées d'eaux et les émanations de biogaz : l'entreprise chargée des travaux a été contactée le lundi 20 janvier et la programmation du calendrier des travaux est en cours selon les conditions météorologiques
- Recouvrement de l'alvéole en exploitation par des matériaux inertes : en cours par la société exploitante du site, qui devra, en outre, adresser une photo de l'alvéole en cours d'exploitation chaque vendredi soir à Trivalis
- Augmentation du débit de captage des biogaz par l'unité de valorisation du gaz de 380 à 530 m³ / heure : effectif depuis le vendredi 17 janvier 2020
- Mise en place d'une réunion sur site en mars (semaine du 23 au 27 mars à partir de 17h30) – Une date sera proposée sous 10 jours à l'ensemble des personnes réceptrices de ce mail
- Présence d'eaux souillées en sortie des réseaux de l'ISDND :
 - o Après inspection des réseaux, une fuite a été détectée au niveau de la lagune à lixiviats, lundi matin
 - o Une mini pelle est intervenue pour dégager la canalisation qui rejetait ces eaux
 - o Un bouchon a été posé en sortie pour proscrire toute fuite dans le fossé
 - o Une fois la fuite réparée au niveau du bassin (vidage progressif en cours), le bouchon sera retiré et les eaux polluées seront pompées pour être acheminées vers la lagune ou elle seront traitées au niveau de la station interne du site
 - o Le fossé extérieur a été curé et les terres souillées ont été enfouies dans le casier en exploitation

- Des prélèvements ont été réalisés par l'exploitant et l'entreprise OVIVE pour analyses
- En parallèle, et ainsi que nous nous y sommes engagés durant la réunion de vendredi, Trivalis fera passer le laboratoire départemental LEAV pour effectuer des prélèvements en aval et amont hydraulique du site (fossé, ruisseau et piézomètre), **jeudi 23 janvier prochain à 9h**. MM S. BACLE, C. PRIEUR et JM PARPAILLON avaient manifesté l'intérêt d'être présents lors de ces prélèvements, il leur est proposé de se retrouver à 9h devant les locaux du site.

Vous trouverez, ci-dessous, un lien vous permettant de télécharger le diaporama diffusé lors de la réunion :

<https://ecollectivitesvendee.fr/filez/5lp02hod> (lien valable jusqu'au 20/02/2020 - à enregistrer si vous souhaitez le conserver)

Restant à votre disposition,

Cordialement,

SERVICE TECHNIQUE

Tél. secrétariat : 02 51 451 410



Si possible, lisez ce message sans l'imprimer, vous contribuerez ainsi à la réduction des déchets